



**FACTURE**

N° : 2909  
Du : 12/06/2017  
A régler avant le 07/07/2017

Période du 02/05/2017 au 31/05/2017

Famille n° :

Catégorie	Bénéficiaire	Qté	P.U.	Total
Accueil périscolaire Soir		11	2,20	24,20 €
MA JE VE MA JE VE LU LU MA LU MA 02 04 05 09 11 12 15 22 23 29 30 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05				
Restauration Scolaire		14	4,55	63,70 €
MA JE VE MA JE VE LU MA JE VE LU MA LU MA 02 04 05 09 11 12 15 16 18 19 22 23 29 30 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05 05				


Voies de recours :

Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire, ou à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales).

**Total : 87,90 €**

Coupon à joindre avec votre règlement

Page 1 / 1

<p>MODALITES DE REGLEMENT</p> <p>- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis. - par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement: veuillez joindre le talon à découper à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer. - par TIPI : munissez vous de votre code collectivité et de votre code facture - prélèvement.</p> <p>Trésorerie de GUIPAVAS 12, rue commandant Challes 29490 GUIPAVAS TEL 02 98 84 76 50</p>	<p><b>Coupon règlement</b></p> <p>N° : 2909 A régler avant le 07/07/2017 Période du 02/05/2017 au 31/05/2017</p>  <p>Famille n° :</p> <p>Mairie de Gouesnou FR41ENF470886</p> <p>N° bordereau : 41 - N° titre : 2909</p> <p>Montant : 87,90 € Ancien solde : 0,00 € Total dû : 87,90 €</p>
--	--